

# CONSEIL MUNICIPALE DE PORT-LOUIS

## TAXE IMMOBILIERE

### TAXE IMMOBILIERE

Les contribuables sont avisés qu'en vertu de la 'Local Government Act 2011', la taxe immobilière incluant celle payable selon la formule "Self Assessment", pour l'année financière 2020/2021 est payable en deux tranches, la première au plus tard le 31 juillet 2020 et la deuxième au plus tard le 2 février 2021. Passé ce délai, **une surcharge de 10%** sera imposée.

La section 100 de la 'Local Government Act 2011' prévoit aussi un intérêt de 15% par an sur la balance non payée au 30 juin de chaque année financière. Les intérêts de 15% seront calculés, sur une base quotidienne, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020 sur la balance due au 30 juin 2020.

L'attention des contribuables est attirée sur le fait que la taxe immobilière est due et payable, même s'ils n'ont pas reçu leur note de réclamation. Le paiement peut être effectué sur présentation d'un ancien reçu.

**Il est fortement recommandé aux contribuables qui ont des arrérages de se mettre en règle avec la caisse municipale car la mairie entame actuellement des poursuites judiciaires pour en recouvrir.**

De plus, les acquéreurs de nouvelles propriétés sont priés de bien vouloir contacter la section Cadastre pour les formalités de transfert. Tout changement de propriétaire doit être communiqué à la mairie dans un délai d'un mois et tout contrevenant est passible de poursuite.

Le Conseil tient à informer le public qu'elle accepte les virements bancaires sur le compte suivant: MCB – (Port-Louis) No : 000200730126.

**En outre, les mesures suivantes seront mises en place à partir du lundi 18 mai 2020 jusqu'à nouvel ordre :**

- 1) Le port du masque sera obligatoire pour tous les clients. L'accès sera refusé à ceux qui ne portent pas de masque.
- 2) Des désinfectants pour les mains seront fournis aux clients à l'entrée de la caisse.
- 3) Le contrôle thermique des clients sera effectué à l'entrée de la caisse.

### LA CAISSE

La caisse sera **ouverte** comme suit :

Lundi à vendredi de 9h00 à 15h15

**J. Mulloo**  
**Chef Exécutif**  
**Hôtel de Ville**  
**Port-Louis**

15 mai 2020